

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

FUGEN-PERLE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

Imprégnant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sicherheit@lugato.de

Distributeur Suisse:

Adresse

e+h Services AG

Industriestrasse 14

CH 4658 Däniken

N° de téléphone +41 (0)62 288 61 11

N° Fax +41 (0)62 288 61 60

e-mail info@eh-services.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de corrosion / irritation cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

SGH02

SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.

P501

Contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation, contient les substances dangereuses listées ci-après.

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
1	éthanol		%
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 -	Flam. Liq. 2; H225	>= 8,00 - < 33,00 % en poids
2	silicate de tétraéthyle		%
	78-10-4 201-083-8 014-005-00-0 -	Acute Tox. 4*; H332 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
3	acide phosphorique		%
	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 -	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Met. Corr. 1; H290	< 0,001 - 0,002 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(* , ** , *** , ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
----	------	--------------------------------------	-------------------	-----------------------

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

3	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Met. Corr. 1; H290: C >= 20% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Eye Dam. 1; H318: C >= 25%	-	-
---	---	--	---	---

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Des réactions d'allergie sont possibles. Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Très dangereux en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Brouillard d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: matières à inflammation spontanée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
	MAK (SUVA)		
	Ethanol / Ethanol		
	VLE (courte durée)	1920	mg/m ³ 1000 ppm
	VLE (8h)	960	mg/m ³ 500 ppm
	Remarque/s	C1A R1A SSC Kein erhöhtes Krebsrisiko und keine reprotoxische Wirkung bei Einhalten des MAK-Werts. Siehe auch unter "Begründung". Pas de risque accru de cancer ni d'effet reprotoxique si la VME est respectée. Voir également sous "Begründung".	
2	silicate de tétraéthyle	78-10-4	201-083-8
	2017/164/EU		
	Tetraethyl orthosilicate		
	VLE (8h)	44	mg/m ³ 5 ppm

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

MAK (SUVA)				
Tetraethylsilikat / Silicate d'éthyle				
VLE (8h)	44	mg/m ³	5	ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Appareil de protection respiratoire: filtre anti-gaz A

Couleur d'identification: brun

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
incolore	
Odeur	
douce	
pH	
Valeur	4,5 - 6,5
Source	Fabricant
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 78 °C
Source	Fabricant
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	13 °C
Source	Fabricant

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Inflammabilité

Les liquides et les vapeurs sont hautement inflammables.

Limites inférieure d'explosion

Valeur	1,2	% en vol
Source	Fabricant	

Limites supérieure d'explosion

Valeur	23	% en vol
Source	Fabricant	

Pression de vapeur

Valeur	59	hPa
Température de référence	20	°C
Source	Fabricant	

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	0,95	g/cm ³
Température de référence	20	°C
Source	Fabricant	

Solubilité dans l'eau

Remarque/s	non miscible
------------	--------------

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Viscosité cinématique

Valeur	16000 000	mm ² /s
Type	cinématique	
Méthode	DIN 53211 (4 mm)	
Source	Fabricant	

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeur inflammables.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

10.5 Matières incompatibles

matières à inflammation spontanée

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë	
Nom du produit	
FUGEN-PERLE	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité dermale aiguë	
Nom du produit	
FUGEN-PERLE	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
FUGEN-PERLE	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).
Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Nom du produit	
FUGEN-PERLE	
Remarque/s Évaluation	pH: 4,5 - <6,5 irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Donnée non disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Donnée non disponible.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Donnée non disponible.	
Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	
Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	
Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	
Propriétés perturbant le système endocrinien	
Nom du produit	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

FUGEN-PERLE

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

Nom du produit

FUGEN-PERLE

Source

Evaluation/Classement

Fabricant

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Nom du produit

FUGEN-PERLE

Evaluation/Classement

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Nom du produit

FUGEN-PERLE

Source

Évaluation

Fabricant

n'est pas biodégradable facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit

FUGEN-PERLE

Evaluation PBT

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

Nom du produit

FUGEN-PERLE

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets. Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1263

IMDG UN1263

ICAO-TI / IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN PEINTURES

IMDG PAINT

ICAO-TI / IATA Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3

Étiquette 3

Code de classification F1

Code de restriction en tunnels D/E

N° d'identification de danger 33

Disposition spéciale 640 640D

IMDG - Classe 3

Étiquettes 3

ICAO-TI / IATA - Classe 3

Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II

IMDG II

ICAO-TI / IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E, S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	silicate de tétraéthyle	78-10-4	201-083-8	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P5b

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de corrosion / irritation cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : FUGEN-PERLE

Code produit: FUP

Version actuelle: 1.0.1, révision:: 30.10.2025

Version remplacée: 1.0.0, révision:: 10.06.2025

Région: CH

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 809224